

# MAIRIE DE CAUJAC

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016

*Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Patrick BRIOL, Alain JALBERT, Dominique LEVRAT, Romain BODET, Michel RONCO, Gérard COURVOISIER, Pascale RIBES, Marie-Hélène CAUNOIS, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Emilie FREYCHE, Bruno RENVOISÉ.*

*Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.*

*Ordre du jour :*

- APPROBATION DU COMPTE RENDU
- DEMANDE DE CLASSEMENT DU CHEMIN DE LA CARRIERO OBSCURO
- POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EPICERIE
- ORGANISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)
- INDEMNITE DE CONSEIL DE LA TRESORERIE D'AUTERIVE
- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG
- QUESTIONS DIVERSES

### *I – APPROBATION DU COMPTE RENDU*

*Une modification est demandée quant à la date du précédent Conseil Municipal, il est indiqué 7 Novembre au lieu du 7 Décembre. Rectification est prise en compte.*

### *II – DEMANDE DE CLASSEMENT DU CHEMIN DE LA CARRIERO OBSCURO*

*Suite à la demande de Mr ALBERT et de Mme LEDUN concernant la demande de transfert dans le domaine communal de la partie du chemin de servitude continuant la voie communale de la Carriero Obscuro, située après la propriété de Mr DEBAUGNY, Monsieur le Maire a été contacté par le représentant de la SAFER concernant le terrain de Mme Cindy SOULA dont l'organisme est devenu propriétaire et propose de rétrocéder gratuitement l'emprise du chemin à la Commune qui pourra le classer dans le domaine des chemins ruraux. Procédure indispensable et nécessaire à sa mise en état.*

*Monsieur BONAY – représentant SAFER propose :*

- *La gratuité de l'emprise du chemin*
- *La rédaction par la Collectivité de l'acte de transfert, acte notarié, reste en charge de l'inscription au rôle du cadastre (publicité foncière)*
- *Un partage entre les trois parties intéressées pour les frais de géomètre dont le coût devrait s'établir aux environs de trois mille Euro (3.000 €)*

*Monsieur le Maire va contacter Mr ALBERT ET Mme LEDUN afin de leur proposer de partager avec la Mairie et la SAFER, les frais de géomètre qui seront d'environ 1.000 € pour chaque partie.*

*Afin que le chemin soit carrossable, il sera envisagé de faire procéder à l'empierrement par le vendeur. Monsieur le Maire propose d'en faire un chemin de randonnée.*

*.../...*

# MAIRIE DE CAUJAC

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016

*L'accord de passage sur la continuité de ce chemin de servitude devra être garanti par les propriétaires riverains. Il pourra être intégré aux chemins de randonnée gérés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.*

*Après discussion, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable autorisant Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.*

*Après accord des parties, Monsieur le Maire pourra rédiger et signer les différents actes nécessaires.*

### III – POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'EPICERIE

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un courrier en date du 5 Novembre 2015 demandant copie certifiée de la comptabilité de l'épicerie a été adressé à Mme PASTRE. Lors de la rencontre de début 2015, il avait été prévu d'avoir une vision claire sur ces résultats afin de définir les conditions d'application du loyer conformément à la convention signée en Mars 2012. Monsieur le Maire fait part qu'à ce jour aucun contact, aucune information, ni document n'a été adressé à la Mairie.*

*Monsieur le Maire a demandé à Mme DUBOIS de rappeler à Mme PASTRE qu'elle devait fournir les comptes de l'épicerie pour le Conseil Municipal de Janvier. Mme PASTRE a indiqué qu'elle les avait demandé à son comptable et que les comptes de l'année 2015, arrêtés au 31 Décembre 2015 seront disponibles fin Janvier.*

*Au prochain Conseil du mois de Février, le dossier de l'épicerie sera à nouveau examiné. Une décision définitive concernant le principe et montant du loyer sera obligatoirement arrêtée.*

### IV – ORGANISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

*Monsieur le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire dans chaque Commune quelles que soient les risques pouvant se produire. Le PCS doit être adressé à la Préfecture de la Haute-Garonne pour approbation.*

*Ce plan consiste à définir, en cas de catastrophe naturelle notamment, un lieu de rassemblement de la population, recenser tous les matériels à disposition, les personnes isolées, etc.*

*Un groupe de travail va être constitué, avec Mme DUBOIS, Mr MIRANI, Mr RENVOISÉ, Mr RONCO, Mr BODET et Mr ENJALBAL. D'autres personnes qualifiées ou volontaires pourront être associées à la démarche.*

### V – INDEMNITE DE CONSEIL DE LA TRESORERIE D'AUTERIVE

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande d'indemnité de conseil de la Madame la Trésorière d'Auterive s'élève cette année à 391,47 €.*

.../...

## DU 4 JANVIER 2016

- Mr Alain JALBERT (Co
- Mme Dominique LEVR.
- Mr Michel RONCO (Co
- Mr Marc MIRANI (Con.
- Mme Pascale RIBES (C
- Mr Gérard COURVOIS.
- Mme Emilie FREYCHE
- Mr Claude BEDEL (me
- Mr Joël DESCOINS (ho

Le Conseil Municipal vote à la majorité le paiement de l'indemnité à la Trésorière d'Auterive par 13 voix POUR – 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

### VI – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu pour la demande de modification des statuts du SDEHG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la modification des statuts du SDEHG.

### VII – INFORMATIONS DIVERSES

Sont désignés en tant que memb

- Mr René DESCOINS
  - Mr Gilbert MAROCC
  - Mr Jean MARANGES
  - Mr Jacques BENAZE
  - Mr Robert CAMBOU
  - Mr Bernard PEIRON
  - Mr Jean GAUBERT (
  -
- **C.C.A.S.** : courrier de Melle FOUET Ludivine pour une demande de logement
  - **Courrier du SDEHG** : déploiement d'un réseau de bornes de recharges des véhicules électriques. Installations prévues de 100 bornes sur le Département de la Haute-Garonne jusqu'en 2017, appel à candidatures.
  - **Columbarium** à niches enterrées.
  - **Courrier du SDEHG**: concernant le groupement d'achat d'électricité.
  - **Courrier du SMIVOM** concernant la difficulté de circulation et le stationnement Rue de la Boulangerie. Le camion de ramassage des ordures ménagères a une nouvelle fois, accroché un rétroviseur d'un véhicule mal garé. Monsieur le Maire informe qu'il va prendre les dispositions réglementaires relatives le stationnement.
  - **Courrier d'EDF** concernant la surconsommation d'électricité. Ce dossier de surfacturation fait l'objet d'une demande de régularisation par la Mairie..
  - **Courrier de Mr RECART** : Route d'Esperce. Ce particulier a réalisé un aménagement sur le domaine public sans autorisation et qui peut faire obstacle à la circulation des piétons par la coupure du passage par des jardinières. Un premier courrier ordinaire a été transmis en attente d'action.
  - **Courrier du Conseil Départemental** : rencontre du dialogue citoyen le 6 Février 2016 de 9h00 à 13h00
  - **Organisation des vœux du Maire et de la Municipalité** : Dimanche 10 Janvier à 10h30.
  - **Effectifs pour la prochaine rentrée scolaire**